



Bulletin d'information de la commune de Montagne
Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire
Rédacteur en chef : Commission information et communication


Bulletin n° 20
Ne pas jeter sur la voie publique

**Commune
de
Montagne**



**Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 15 mai 2018**

Absents excusés : COUDROY Michel et MARCHAND Sarah
Absente : DOMINIQUE Mélissa

 Avant de passer au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour, Madame le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 22 avril 2018, Bernard LAURET, Président de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais avait sollicité, par écrit, l'avis des élu(e)s, suite à l'engagement oral de Pierre YERLES, pour la mise à disposition gratuite, par le biais d'un bail emphytéotique, de l'espace des Mûriers (ex-locaux de l'écomusée et de l'office de tourisme) dans le but de rassembler tous les services de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais.

La parole est donc donnée aux élu(e)s afin que chacun puisse s'exprimer et donner son avis, voir ses propositions. Après un échange entre élu(e)s, pour lesquels les avis divergent, il est demandé un délai de réflexion de 6 mois avant de donner une réponse définitive.

Suite à cela, Madame le Maire propose à l'assemblée de voter à main levée à la question suivante : « Pour ou contre un délai de réflexion de 6 mois, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2018 ».

Le résultat du vote est le suivant : 16 votes POUR, 0 contre et 3 abstentions.

M. Bernard LAURET, Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais, sera informé du report de la décision de 6 mois, soit au plus tard le 1^{er} décembre 2018.

De plus, une commission spéciale va être créée afin de réfléchir sur le, ou les, futur(s) projet(s) concernant ces locaux.



Adhésion à la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine proposée par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde :

Considérant l'enjeu représentant aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le S.D.E.E.G. souhaite encourager et soutenir ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique. Pour ce faire, le S.D.E.E.G. a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable. Ainsi les outils mis à disposition de la Commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur :

- Les audits énergétiques bâtiments et éclairage public.
- Les études de faisabilité.
- L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
- Le suivi énergétique et patrimonial.
- etc...

L'adhésion à la convention est gratuite pour la Commune et lui permet immédiatement de valoriser financièrement certains de ces travaux d'économies d'énergie grâce au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (C.E.E.).

Au moment de la survenance du besoin, la Commune sollicitera la ou les prestation(s) auprès du S.D.E.E.G. qui chiffrera le coût de la ou des mission(s) au vue des conditions financières annexées à la convention et cadrées par les divers marchés conclus. Si le S.D.E.E.G. bénéficie d'un programme d'aide (A.D.E.M.E., Région, ...) pour la ou les prestation(s) commandée(s), la Commune en sera informée et une minoration du coût sera directement appliquée à la facturation.

Le Conseil Municipal DECIDE d'adhérer aux prestations de services du S.D.E.E.G., à partir du 1^{er} janvier 2019, pour une durée minimale de cinq (5) ans pouvant se prolonger concomitamment avec l'existence du dispositif des C.E.E. et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention d'adhésion.



Participation de la Commune de MONTAGNE aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte Gironde Numérique :

Madame Le Maire expose que le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement de logiciels applicatifs utilisés par les services, du parc informatique mais aussi des besoins de stockage et d'archivage numérique.

Le respect des obligations légales de dématérialisations, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés induisent des efforts d'investissement et de fonctionnement conséquents. Face à ces constats, le Département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du Syndicat mixte Gironde Numérique qui propose, sur la base de l'article L 5111-1 du CGCT, une offre de services numériques mutualisés.

Ce dispositif public de mutualisation des services numériques permettra de :

- maîtriser notre système d'information et les données publiques qu'il contient ;
- rendre accessible ces services mutualisés aux communes de la Communauté de Communes par notre intermédiaire ;
- réaliser des économies sur la maintenance de notre système d'information ;
- respecter les normes en vigueur de dématérialisation des procédures ;
- mettre en place un plan de formation afin que les utilisateurs des applications logicielles et des matériels puissent s'adapter et évoluer sur les outils informatiques ;
- bénéficier d'un appui technique sur l'ensemble des besoins liés à l'informatisation des services, de manière à réaliser des échanges d'informations et de savoir-faire et ce dans le but d'améliorer l'utilisation des outils informatiques, la productivité et de convenir des coûts.

Par délibération du 30 novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Le choix de participer aux services numériques facultatifs appartient à chaque adhérent du Syndicat et doit se manifester par :

- une délibération d'adhésion,
- une convention cadre de participation aux services numériques mutualisés,
- le cas échéant, une convention tripartite si des communes de la communauté de communes souhaitent accéder à cette offre de services mutualisés.

Une convention cadre de participation aux services mutualisés entre Gironde Numérique et la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais permet d'encadrer ces nouvelles relations contractuelles.

Dans le cas où des communes de la communauté de communes souhaitent accéder à cette nouvelle offre de services mutualisés, des conventions tripartites particulières à la convention cadre de participation seront mises en place en tant qu'annexe. Une participation complémentaire par communes et en fonction du catalogue de services voté sera payée par la Communauté de Communes.

La présente délibération vient encadrer la participation de la Commune de Montagne aux services numériques de Gironde Numérique par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais.

En fonction du catalogue des participations aux services mutualisés en vigueur, la participation de la communauté de communes aux services mutualisés est décomposée en deux parties :

- une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plateforme de services et/ou à des services de sécurisation des données ;
- une participation pour des prestations complémentaires non prévues dans le cadre de l'adhésion.

Pour chaque nouveau service, le catalogue de services mutualisés et le montant des participations financières seront ajustés en comité syndical.

La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais qui adhère au Syndicat Mixte Gironde Numérique depuis sa création a d'ores et déjà désigné ses délégués. Ils représenteront donc la Communauté de Communes et ses communes membres dans le cas d'une participation aux services mutualisés.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la participation de la commune aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique à compter de l'année 2018.
- **APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais pour le compte de la commune.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier les conventions cadres et particulières réglant les relations entre la CDC, les communes de la CDC qui souhaitent bénéficier du service et le Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Vente des parcelles cadastrées section 313 B n° 557 et n° 558 au lieu-dit Musset à Madame



Michelle GADENNE : accord de principe avant enquête publique. Considérant la demande d'acquisition des parcelles cadastrées section 313 B n° 557 d'une surface de 250 m² et n° 558 d'une surface de 843 m² soit une surface totale de 1 093 m² au lieu-dit Musset par Madame

Michelle GADENNE propriétaire des parcelles limitrophes, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis de principe favorable à la vente des parcelles cadastrées section 313 B n° 557 d'une surface de 250 m² et n° 558 d'une surface de 843 m² soit d'une surface totale de 1 093 m² au lieu-dit Musset par Madame Michelle GADENNE propriétaire des parcelles limitrophes – Sous réserves que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais, géomètre, commissaire-enquêteur, notaire en sus du prix de vente du terrain fixé à dix euros (10,00 €) le m². Une proposition en ce sens sera faite à Mme Michelle GADENNE.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



La parole est donnée aux représentants des **Commissions Communales** et des **Syndicats** :

- **Commission Vie Scolaire : Monique BURGAUD** indique que celle-ci doit prochainement se réunir pour travailler sur deux dossiers :

- la mise en œuvre de la réglementation de la Surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur dans les lieux accueillant des enfants (école, cantine et garderie) un dossier sera envoyé à tous les membres.

- *mon Restau Responsable* : Qu'est-ce que mon Restau Responsable, c'est une garantie participative dédiée à la restauration collective. Elle garantit les restaurants de collectivité qui s'engagent pour une cuisine plus saine, de qualité, respectueuse de l'environnement. 4 domaines d'application sont pris en compte : le bien-être des convives, l'assiette responsable, les éco-gestes et l'engagement social et territorial. C'est une démarche volontaire et souple, basée sur l'évolution progressive des pratiques, et également originale dans sa forme. Convives, producteurs, distributeurs, associations, élus,... sont parties-prenantes dès le début de la démarche et ce sont eux qui décernent la garantie Mon Restau Responsable pour 2 ans.

● **Commission Voirie** : **Daniel PALLARO** indique que :

- Le Rallye de Saint-Emilion s'est bien déroulé. Comme tous les ans, des dégradations ont été constatées : routes, poteaux, etc.... Un état des lieux est dressé à la fin de la course par les organisateurs et tous les frais de remise en état seront pris en charge par l'association organisatrice.

- Le fauchage est actuellement en cours.

- L'appel d'offres concernant la réfection de la voirie est en ligne depuis le 14 mai 2018 et la remise des offres est fixée au Mardi 05 Juin 2018 à 12h00.

● **Commission Bâtiments** : **Pierre PORTAUD** explique que plusieurs dossiers sont actuellement en cours.

● **Commission Sports** : **Michel COUDROY**, remplacé par **Emmanuel COUDROY**, indique n'avoir rien de particulier à signaler.

● **Commission Information et Communication** : **Maud CAMUS** indique :

- Qu'elle a actualisé le calendrier des manifestations de toutes les associations communales afin de tenir informés les membres du conseil des manifestations à venir sur Montagne.

- Que le concert des Amis de l'Orchestre de chambre de la Gironde est déplacé au Mardi 31 Juillet 2018 à 20h30 en l'église Saint-Martin.

● **Commission Vie Montagnaise** : **Madame le Maire** informe d'une nouvelle venue au sein de cette commission en la personne de Marie-Cécile GREGOIRE qui souhaite s'y investir.

Monique BURGAUD rappelle quelques dates :

- 29 Mai 2018 à 18h00 – Passage du Jury pour les Maisons fleuries

- 26 Mai 2018 – Marche des Trois Romanes

- 02 Juin 2018 à 17h00 – Festival « Appellation musique contrôlée » sur le parking des Marronniers.

- 07 Juillet 2018 – Jeux Intervillages à Petit Palais

- 22 Juillet 2018 – Voitures Anciennes

- 31 Juillet 2018 à 20h30 – Concert de l'ensemble Orchestral de Gironde dans l'église Saint-Martin (Tarif : 15 € pour les adultes , gratuit pour les moins de 18 ans et les demandeurs d'emploi)



Célébration de la fin de la guerre 1914-1918 : une exposition pourrait être organisée pour marquer plus solennellement la fin de la première guerre mondiale. **Monique BURGAUD** va rencontrer le jeudi 7 juin prochain le conseil d'administration des amis du musée de Villefranche-de-Lonchat afin de préparer une exposition (objets, cartes postales, panneaux, etc...) qui se tiendrait dans la salle de réunion du premier étage de la mairie. **Jean-Marie GOMBEAU** s'est proposé pour recenser les Montagnais morts au combat et consulter les archives militaires pour retrouver les actes de décès de ces soldats. Un acte de mémoire qui personnaliserait cette manifestation. Toutes les personnes qui disposeraient chez elle de documents, objets, etc... est invitée à les prêter à la municipalité pour enrichir cette exposition.

**Commune
de
Montagne**



**Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 05 juillet 2018**

Absents excusés : COUDROY Michel, CAMUS Maud, PALLARO Daniel, MARCHAND Sarah, GREGOIRE Marie-Cécile, LAPORTE Clément, RAMBEAUD Dany

Absentes : DOMINIQUE Mélissa, BOSCH Sandrine

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil leur accord pour modifier l'ordre du jour, afin de le compléter en y ajoutant les trois délibérations suivantes, à savoir : le réajustement du montant alloué à la commune au titre du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), le remboursement de consommations d'eau au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) du Libournais suite à une erreur de référencement de compteur et l'autorisation de signature d'un bail commercial entre la commune de Montagne et la SARL « La Mijoterie du Vieux Presbytère »



Décision modificative n° 1 – Virement de crédits :

Le conseil municipal autorise le virement de crédits ci-après :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses imprévues	022	-16 755,99		
Virement à la section investissement (042)			023	16 755,99
Fonctionnement dépenses		-16 755,99		16 755,99
	Solde	0,00		
Frais d'études (Op. 24)			2031	3 823,60
Réseaux de voirie (Op. 23)			2151	9 000,00
Réseaux d'électrification (H.O.)			21534	1 294,85
Autre matériel et outillage d'incendie (H.O.)			21568	2 637,54
Investissements dépenses		16 755,99		16 755,99
	Solde	16 755,99		
Virement de la section de fonctionnement (040)			021	16 755,99
Investissement recettes				16 755,99
	Solde	16 755,99		

Ce virement de crédits correspond à un ajustement en attendant le versement de la dotation qui doit couvrir cette dépense.



Décision modificative n° 2 – Virement de crédits

Le conseil municipal autorise le virement de crédits ci-après :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de cré-	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses imprévues	022	-13 987,00		
Fonds de péréquations des ressources			739223	13 987,00
Fonctionnement dépenses		-13 987,00		13 987,00
	Solde	0,00		

Ce virement de crédits correspond à un ajustement en attendant le versement de la dotation qui doit couvrir cette dépense.



Fixation du prix de vente du Livre de MONTAGNE et de verres aux armoires de MONTAGNE : le conseil décide de fixer les prix suivants :

- Livre de Montagne : **20 €**
- Lot de 6 verres : **20 €**
- Lot de 3 verres : **10 €**

l'arrêté de la régie de recettes sera modifié pour permettre l'encaissement de ces recettes.



Fixation du prix d'entrée du concert découverte du Mardi 31 Juillet 2018 à l'Eglise St Martin : le conseil décide de fixer les prix comme suit :

- Adultes : **15 €**
- Moins de 18 ans : **Gratuit**
- Demandeurs d'emploi : **Gratuit**

Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisées – Syndicat Gironde Numérique : Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération du 15 mai 2018, la Commune de Montagne a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatif proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. (Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés).

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 qui fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

La Commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et libertés (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- **d'informer et de conseiller** le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- **de contrôler le respect du règlement** et du droit national en matière de protection des données ;
- **de conseiller l'organisme** sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- **de coopérer avec l'autorité de contrôle** et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires. Le conseil DECIDE de :

- **Désigner Monsieur Joachim JAFFEL** – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisées de la Commune de Montagne.
- **Désigner Monsieur Stéphane CERISIER** en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de Montagne.

Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes par voie électronique : La commune de Montagne, dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs et les actes liés à la comptabilité publique.

Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télétransmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

La commune de Montagne a choisi dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télétransmission appelé S2LOW.

Préalablement à la mise en œuvre de la télétransmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'Etat dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Par conséquent, Madame le Maire propose d'être autorisée à signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télétransmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

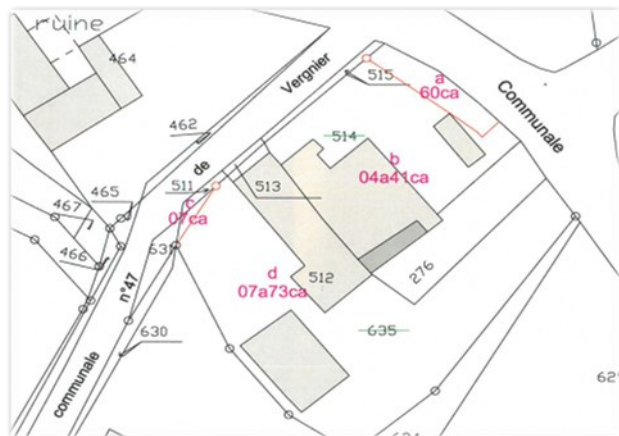
Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des Finances Publiques au niveau local ou national.



Autorisation d'acquisition de 67 m² des parcelles cadastrées AB 514 (60 ca) et AB 635 (7 ca) appartenant) Mme MOREL Caroline : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Madame MOREL Caroline de rétrocéder à la commune la parcelle cadastrée section AB numéro 514 (60 ca) ainsi qu'une partie de parcelle AB, numéros 635 (7 ca).

(cf. : plan)



Partie rétrocédée en vert

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition de 67 m² de la parcelle cadastrée section AB 514 (60 ca) et AB 635 (7 ca) au prix de d'achat de dix euros (10,00 €) le m². Une proposition en ce sens sera faite à Madame MOREL Caroline.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que toutes les pièces nécessaires.
- **L'ENSEMBLE** des frais (document d'arpentage, de bornage et actes) seront à la charge de la Commune de MONTAGNE.



Augmentation des tarifs de cantine année scolaire 2018/2019 : Considérant qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations afin de les ajuster au coût de la vie et aux frais de fonctionnement du service restauration, le Conseil Municipal, DECIDE l'augmentation du prix des repas comme suit :

- Enfants : 2,56 €
- Adultes : 4,36 €
- Personnel Commune : 2,67 €

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2018 pour l'année scolaire 2018/2019.



Augmentation des tarifs des prestations de service cantine scolaire 2018/2019 : le Conseil Municipal, DONNE SON ACCORD pour appliquer une hausse sur le tarif des prestations de cantine auprès :

- du S.I.R.P. de Pomerol
- l'Ecole du Sacré Cœur de Puisseguin
- la Communauté de Communes du Canton de Fronsac
- la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
- la Commune de Pomerol
- la Commune de Francs

Le coût de la prestation facturée passant de 0,45 € à **0,46 €** par repas fabriqué à Montagne à compter du 1^{er} septembre 2018.



Augmentation des tarifs de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2018 : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs de ce service.

Le Conseil Municipal, DONNE SON ACCORD pour appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2018, au service de garderie périscolaire un tarif à la demi-heure établi comme suit :

TARIFS par enfant	Tarif 1 enfant	Tarif 2 enfants	Tarif 3 enfants	Tarif 4 enfants
MATIN				
de 07h30 à 08h00	0,30 €	0,46 €	0,57 €	0,60 €
de 08h00 à 08h35	0,30 €	0,46 €	0,57 €	0,60 €
SOIR				
de 16h30 à 17h10	0,56 €	0,88 €	1,11 €	1,16 €
de 17h10 à 17h40	0,56 €	0,88 €	1,11 €	1,16 €
de 17h40 à 18h15	0,56 €	0,88 €	1,11 €	1,16 €



Modification du tableau des effectifs : vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente, en date du 30 mai 2018, portant avancement de grade, à la date indiquée dans le tableau des agents promouvables. Le Conseil Municipal AUTORISE la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Rédacteur
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps plein
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018.



Subvention exceptionnelle à l'Association de l'Union Nationale des Combattants de Saint-Médard-de-Guizières : Madame Le Maire informe le Conseil qu'à l'occasion de la Commémoration des 100 ans de la première guerre mondiale une exposition commémorative baptisée

« Les chemins de la Mémoire » aura lieu du 03 au 11 novembre 2018 à la salle des fêtes de Saint Médard de Guizières à laquelle les enfants des classes de CM1 et CM2 iront. L'association a pour vocation de maintenir la mémoire de tous ceux et celles qui, combattant de la liberté et du droit, sont morts pour la France ou l'ont bien servie, qu'ils soient français ou étrangers.

Aussi, l'association sollicite le soutien de la commune pour lui permettre de supporter financièrement l'organisation de cette manifestation. Il est proposé le somme de 100 €,

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à verser la somme de 100,00 € à l'Association de l'Union Nationale des Combattants de Saint Médard-de-Guizières.
- DIT que les crédits seront inscrits lors du vote du budget 2018 au compte 6574.



Fonds Départemental d'Aide à l'équipement des Communes FDAEC : Madame le Maire rappelle que le 10 avril 2018, nous avons délibéré pour demander au Conseil Départemental de la Gironde une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) d'un montant de **17 053 €**. Suite à un réajustement du tableau de répartition du FDAEC 2018, le montant alloué à la commune est augmenté de 790 € pour être porté à **17 843 €**. Le Conseil DECIDE :

1°) de réaliser en 2018 les opérations suivantes :

Réfection de la voirie communale :

Voie Communale n° 7	Montant HT :
Voie Communale n° 21	43 300,00 €
Voie Communale n° 27 (2 ^{ème} partie)	53 330,00 €
Voie Communale n° 28	33 920,00 €
	11 445,00 €

Montant total HT des travaux de voirie :

141 995,40 €

2°) de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **17 843 €**.

3°) d'assurer le financement complémentaire pour un montant HT de 124 152,40 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018/12 du 10 avril 2018.

 **Remboursement consommation d'eau locataire (GDON) suite erreur de référencement de compteur** : Madame le Maire explique qu'un bail à loyer professionnel a été conclu avec l'association du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) du Libournais en date du 28 septembre 2015 pour les locaux sis 5 place Saint-Martin qu'à cette occasion une erreur s'est produite dans la transmission de la référence du compteur d'eau affecté à cet immeuble. En effet, c'est la référence du compteur du local de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) qui a été donnée au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) du Libournais.

La SUEZ s'étant aperçue de l'existence du second compteur, dont les factures restaient impayées à ce jour, vient de prendre contact avec le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) du Libournais pour leur prise en charge.

Les associations n'étant pas facturées de leur consommation d'eau, il convient donc à la municipalité de rembourser, sur présentation de factures, le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) du Libournais de la consommation d'eau issue du local de l'Association de Chasse Agréée (ACCA) pour la période de septembre 2015 à juin 2018, soit un montant total TTC de 529,24 €.

Le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'AUTORISER Madame le Maire à procéder au remboursement de la somme de 529,24 € correspondant à la consommation d'eau issue du local de l'association ACCA sur la période de septembre 2015 à juin 2018 et indûment réglée par le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) du Libournais,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 60611 du budget 2018.

 **Autorisation de signature d'un bail commercial entre la commune de Montagne et la SARL « La Mijoterie du Vieux Presbytère »** : Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la cession du fonds de commerce de la SARL « L'Ancien Presbytère » à la SARL « La Mijoterie du Vieux Presbytère » à compter du 14 mars 2018.


A la demande de l'acquéreur Mme Valérie BERNESCUT, un nouveau bail va être proposé, selon les mêmes termes que le précédent,

Madame le Maire propose d'accorder à l'acquéreur la gratuité du loyer hors charges et taxes pour les mois d'Août et Septembre 2018 afin de lui permettre de démarrer son activité le 1^{er} Octobre 2018,

Le Conseil Municipal, DECIDE :


- D'AUTORISER Madame le Maire à signer un bail commercial de 9 ans avec Madame Valérie BERNESCUT, gérante de la SARL « La Mijoterie du Vieux Presbytère » à compter du 1^{er} Août 2018, selon les termes du projet de bail joint en annexe, pour un loyer mensuel de 900 €, charges non comprises.
- D'ACCORDER la gratuité du loyer hors charges et taxes pour les mois d'Août et Septembre 2018.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS

 **Projet MESOLIA** : Madame le Maire informe que MESOLIA est à la recherche de financement extérieur afin de pouvoir lancer la construction des logements.

 **Madame le Maire** fait part des remerciements de M. Claude SOUILLARD du « Souvenir Français » suite à l'attribution d'une subvention.

 **Madame le Maire** fait part des remerciements de l'Association Girondine des Infirmités Motrices Cérébrales (AGIMC) pour le versement d'un don de 200 €. (Lors du décès de Pierre YERLES)

 **CDC – Festival « Terres de Cultures »** Madame le Maire fait part des remerciements de M. Jean-Daniel DEBART Vice-Président en charge de la Culture et du Tourisme et de Mme Marie SIMON en charge du Festival pour le soutien logistique et l'accompagnement de tout le personnel.

Madame le Maire informe du succès de la manifestation organisée par l'association Les Voisins le Samedi 03 Juin 2018 parking des Marronniers. (environ 1 100 personnes)

Condoléances : Madame le Maire donne lecture des remerciements de la famille BAILLEY

La parole est donnée aux représentants des **Commissions Communales** et des **Syndicats** :



- **Commission Vie Scolaire** : **Monique BURGAUD** informe de l'avancée des différents dossiers suivants :

Restauration Scolaire : Afin de faire le point sur les pratiques de développement durable, et de voir quels sont les points à améliorer dans notre restaurant scolaire, avec la collaboration de M. Philippe AL-LAIRE représentant de l'Aquitaine de Restauration, nous avons répondu au questionnaire en ligne de la fondation « Mon Restau Responsable ». Il en ressort que nous proposons des repas qui rentrent parfaitement dans la charte. Cependant, nous allons améliorer deux points : multiplier les repas à thèmes et réduire les déchets de pain.

Conseil d'école du 18 /05/2018 : Madame le Maire fait part des remerciements des enseignants pour tous les travaux réalisés à l'école cette année.

Madame le Maire attire l'attention sur la future cérémonie du 11 novembre dans le cadre du centenaire de l'armistice et souhaite une commémoration plus importante cette année. Elle indique qu'à cette occasion une exposition commémorative baptisée « Les chemins de la Mémoire » aura lieu du 03 au 11 novembre 2018 à la salle des fêtes de Saint Médard de Guizières à laquelle les enfants des classes de CM1 et CM2 sont invités et pour lesquelles le transport est gratuit.

Une exposition sera également organisée à Montagne du 08 au 11 novembre 2018 à l'espace des Mûriers, avec l'intervention du Général André COUSINE. Madame le Maire souhaiterait que les enfants s'investissent dans cet événement de différentes manières : chant de la Marseillaise, lecture de poèmes, participation à l'exposition par des œuvres, des décorations, etc... en collaboration avec les enseignants et les associations comme Kidécole.

Madame le Maire informe de la tenue d'une exposition de maquettes de bateaux par l'association de Matelotage dans l'espace des Mûriers du 18 au 21 octobre 2018, les scolaires y sont conviés.

Madame le Maire rappelle son engagement en faveur du permis d'internet réalisé en collaboration avec la Gendarmerie (BPDJ). Madame la Directrice lui indique que contact sera pris avec la Gendarmerie dès la rentrée scolaire de Septembre 2018.

- **Commission Voirie** : **Daniel PALLARO** étant absent Madame le Maire informe le conseil des dossiers en cours :

Mise en sécurité des voies communales : le marché a été attribué à la Société ABTP BIARD, les travaux démarreront le 02 juillet 2018 pour une durée de 7 semaines.

Rallye de Saint-Emilion : Les organisateurs avec la collaboration des services techniques procéderont à la remise en état des voies abîmées, les frais seront supportés par l'association.

Talus de Bonneau : Suite à un accord tripartite, il a été procédé par les services techniques à la livraison des rochers sur la parcelle concernée pour une mise en place sur le talus cet été.

Route de Paradis : Après avoir constaté un ressuage sur certaines zones de la route, l'entreprise LAURIERE & Fils est venue procéder à un gravillonnage.

SMICVAL : Afin de procéder à la résorption des points noirs de collecte, des points de regroupement par le biais de convention entre le SMICVAL et les propriétaires vont être créés. Les conventions pour la mise en place de ces points ont été envoyées aux propriétaires concernés.

SDIS : Il a été procédé aux contrôles des Points d'Eau Incendie (PEI). Le compte-rendu indique que tous les PEI sur la commune sont conformes.

- **Commission Bâtiments** : **Pierre PORTAUD** indique que les travaux de réfection des toitures de l'école maternelle, des services techniques et de la poste, le remplacement de la porte de la salle RASED à l'école et l'éclairage de la dernière face de l'Eglise Saint-Martin démarreront au mois de Juillet 2018.

Le remplacement des 13 lampadaires de la route des écoles (devant l'école et la salle Ausone) est prévu au mois d'Août 2018.

Le coffret forain installé sur le parking des Marronniers sera raccordé le 10 août 2018.

En ce qui concerne la réfection des logements du Parvis et de la place Saint-Martin, les derniers devis doivent nous parvenir prochainement.

- **Commission Sports : Emmanuel COUDROY** fait part de la tenue du tournoi du Tennis Club de Montagne du 02 au 15/07/2018, les finales se dérouleront le Dimanche 15/07/2018 à 14h00 et auxquelles vous êtes tous conviés.

Par ailleurs, M. Matthieu CANDAS, Président du Tennis Club de Montagne a sollicité la mairie afin que soit étudiée la réfection du revêtement des terrains et remis un devis en indiquant que l'association et la Fédération Française de Tennis sont prêtes à participer financièrement. M. Michel COUDROY se charge de demander d'autres devis.

Le Football club a fait parvenir le planning des entraînements pour la Saison 2018/2019.

- **Commission Information et Communication : Maud CAMUS** étant absente, Madame Le Maire informe du lancement du site de la Commune : www.mairie-montagne33.fr qui permettra aux administrés d'être informés de tout ce qu'il se passe sur la Commune.

Monsieur Jacques MARTINERIE indique quelques erreurs historiques sur le site. Madame le Maire lui demande de s'associer à la commission afin de rectifier ces erreurs.

- **Commission Vie Montagnaise : Monique BURGAUD** informe le Conseil des dossiers en cours :

Maisons fleuries : Suite au passage de la Commission le 29 mai 2018, nous avons pu constater qu'il y avait de très belles fleurs malgré un printemps pluvieux. Les récompenses seront remises lors de la cérémonie de vœux en Janvier 2019.

Concert Découverte : Vous êtes tous conviés au concert découverte de l'Orchestre de Chambre de Gensac qui aura lieu le *Mardi 31 Juillet 2018 à 20h30 à l'église Saint-Martin* sous la Direction du Chef d'Orchestre Scott SANDMEIER. Un verre de l'amitié sera servi sur le Parvis de l'église à l'issue du spectacle.

Marché : Dès l'installation de la borne électrique, le boucher de Lussac va s'installer sur la place des Marronniers les Samedis matin, d'autres commerçants devraient arriver.



Il a été procédé à la signature d'une convention entre le SDEEG et Gironde Numérique pour pouvoir utiliser le réseau public de distribution d'électricité aérien, qui est un moyen de développer la fibre optique en aérien dans les endroits qui rencontreraient des difficultés de connexion.

Madame le Maire indique que la Commission Vie Montagnaise travaille sur plusieurs possibilités d'utilisation de l'espace des Mûriers (anciens locaux de l'Ecomusée). A cet effet plusieurs architectes locaux sont venus visiter les lieux afin d'aider la Commission à structurer sa réflexion sur des projets pertinents et réalisables. Au prochain Conseil, la Commission fera part de son avancée dans ce dossier.

Proche de chez nous.....

- **AMENAGEMENT RENOVATION INTERIEUR – Loïc ROLLANDO** - 10, impasse Fontbernard à Montagne - Tél. : 06.61.15.57.19 - Courriel : galeriescene@gmail.com

Tous travaux de rénovation intérieure - Agencement cuisine, salle de bains, de peinture, parquet, cloisons, plomberie, électricité, menuiserie.

Épicerie
ambulante



L'épicerie le p'tit ambulant vous propose des produits alimentaires (conserves, petit-déjeuner, pains, fruits et légumes, etc...), et non alimentaires (produits pour la maison, produits pour l'hygiène du corps, etc...) **à partir du 12 août et tous les samedis matin de 08h00 à 13h00 sur le parking des Marronniers.**

PILATES dans l'espace des Mûriers à Montagne (33570)



2 séances découvertes gratuites

Quand :

Lundi 10 septembre 2018 à 18h30 (45 minutes)

Jeudi 13 septembre 2018 à 18h30 (1 heure)

Qui : A partir de 18 ans avec un maximum de 8 personnes

Tenue : Vêtements confortables

Contact : Carolyn au 05 57 50 26 13

Mail : carolynwarnock@hotmail.co.uk

***RENFORCEMENT MUSCULAIRE POUR AMÉLIORER
VOTRE FORCE, SOUPLESSE ET MOBILITÉ***